

# MÉTROPOLE DE LYON

**GRANDLYON**  
la métropole

## RÉFÉRENTS DE L'ACTION

**Florent CHANTE**

Responsable du service développement local des territoires  
fchante@grandlyon.com  
06 69 48 79 81

## NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Action et de la Transition  
Économique (DATE)

## LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

## Fond d'Amorçage Industriel Métropolitain

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	Début du projet : 2020 Délibération : 2021 Fin du projet : 2034 (durée du fonds : 14 ans)
<b>Contexte et historique du projet</b>	La Métropole de Lyon développe l'ambition de faire de son territoire le lieu d'un développement industriel responsable. Les entreprises industrielles en création expriment un besoin de financement important, lié à des cycles de développement longs, dépendant du financement en fonds propres qui souffre d'insuffisances sur le segment de l'amorçage. Parallèlement, dans le cadre de l'appel à projet de l'État « Territoire d'Innovation, la Métropole de Lyon porte un projet de «reconnexion» de l'industrie avec son territoire, qui a parmi ses actions phares ce fonds d'amorçage industriel.
<b>Objectifs visés par l'action</b>	L'objectif est d'apporter une solution de financement en fonds propres à des PME industrielles innovantes en phase d'amorçage et/ou entrant en phase d'industrialisation et de commercialisation de leur innovation Il s'agit d'un fonds territorial d'impact, qui devra veiller à ce que les indicateurs suivants soient pris en compte dans les prises de participation : - Impacts socio-économiques - Impacts environnementaux Le fonds a une durée de vie de 14 ans afin de permettre un accompagnement durable des jeunes entreprises industrielles.
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Actions réalisées</b>	- Adoption de la délibération - Sélection de la société de gestion : DEMETER - Tour de table des actionnaires réalisés: Métropole de Lyon, Métropole de Saint Etienne, Banque des Territoires (programme TIGA) et investisseurs privés
<b>Actions en cours</b>	- Sélection des entreprises dans lesquelles le fonds interviendra, avec prise en compte des impacts environnementaux et sociaux. - Mise en place des instances de gouvernance
<b>Prochaines étapes</b>	- Suivi des entreprises - Évaluation de l'impact du FAIM
<b>Éléments de budget (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)</b>	- Le fonds représente une capacité d'investissement de 65 M€ à 80 M€ et est abondé par des fonds privés à hauteur de 50 % minimum du montant total du fonds. - Le montant minimum d'intervention du fonds est fixé à 200 000 € par entreprise cible. Le maximum fixé est de 5 000 000 €. - Le nombre d'entreprises financés en fonds propres est fixé à 80-100 sur 6-7 ans
<b>Freins rencontrés/ solutions apportées</b>	-

<b>Facteurs de réussite</b>	Plusieurs facteurs permettront d'évaluer la réussite du projet : <ul style="list-style-type: none"><li>- La capacité à détecter les entreprises industrielles à impact</li><li>- Le nombre d'entreprises accompagnées</li><li>- L'impact territorial des entreprises dans lesquelles le fond investira</li></ul>
<b>Acteurs impliqués et rôles</b>	Métropole de Lyon Métropole de Saint Etienne Banque des Territoires (programme TIGA) Investisseurs privés Société de gestion DEMETER
<b>Date de mise à jour de la fiche</b>	06/01/2022

## POUR EN SAVOIR PLUS

 <https://business.onlylyon.com/nos-services/transformer-son-entreprise-transition-ecologique>

## EN BREF

### Descriptif

Le fonds d'amorçage industriel métropolitain apporte une solution de financement en fonds propres à des PME industrielles innovantes en phase d'amorçage et/ou entrant en phase d'industrialisation et de commercialisation de leur innovation.

Il intègre des indicateurs d'impacts socio-économiques et environnementaux forts, et doit permettre de relever les défis de la transformation industrielle du territoire.

### Étapes clés

Début du projet : 2020

Délibération : 2021

Fin du projet : 2034 (durée du fonds : 14 ans)